



COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> Juillet 2020 A 20 H 00.

*Affiché le 8 Juillet 2020*

Présents : Campello Régina, Martin Linda, du Port de Poncharra Patrice, Héry Manuelle, Monnier Muriel, Teyssier Serge, Castagna Pascal, Valette Béatrice, Del Vitto Fanny, Séguin Patrick, Audras Amandine

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Patrice du PORT de PONTCHARRA

La Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : Patrice de Pontcharra se porte volontaire, unanimité **POUR**.

**ORDRE du JOUR**

- Taux d'imposition 2020
- Création d'un poste de rédacteur à mi-temps.
- Contrat de maintenance informatique TOPOCAD.
- Adhésion au service de remplacement du CDG26
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.
- Questions diverses

**1- Taux d'imposition 2020 :**

Mme le Maire rappelle que pour 2019 la Taxe d'Habitation TH était de 10,78%

Soit 65 736 euros, la taxe foncière sur le bâti FB de 11,09%, soit 48 718 euros et la taxe foncière sur le non Bati, FNB de 55,11% soit 13 502 euros ...pour un total produit attendu de 127 957 euros.

Or, la commune est en situation de déficit et il y a nécessité de rechercher des leviers pour générer des ressources... Néanmoins, l'avis du Maire, comme de celles et ceux qui ont travaillé sur le Budget, est de ne pas augmenter ces impôts, et, donc de rester sur les 127 957 euros attendus jusqu'à fin Mars prochain.

Remarque est faite de ce qu'une « Agglo » au Nord de Valence applique une taxe COVID sur les Municipalités...La question est à voir avec Montélimar Agglo en vue de s'en défendre.

Autre remarque émise : la possibilité de demander un report d'échéance sur les 2 emprunts dont nous héritons et dont les crédits grèvent le fonctionnement de la commune.

Peut-être est-il possible de renégocier la dette pour l'étaler? Il est, quoiqu'il en soit, impératif d'envisager une diminution des charges de la Commune.

Après délibération, tout le monde s'accorde pour considérer qu'il nous faut rester dans la transparence et que nous ne pouvons que faire une année blanche puisque n'ayant aucune marge de manœuvre.

**Vote : 11 voix CONTRE l'augmentation des Taux d'imposition.**

## **2- Création d'un poste de rédacteur à mi-temps.**

Le qualificatif du poste proposé n'est plus « Rédacteur », mais bien plutôt **Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe** sur une durée de 20 heures maximum.

**Vote : 11 voix POUR la création de ce poste**

## **3- Contrat de maintenance informatique TOPOCAD.**

Pour information, le passage en compte de la maintenance informatique/Réseau pour la Mairie et l'Ecole a été fait le 26 juin 2020... un contrat de gérance du Parc informatique est donc en cours d'établissement avec TOPOCAD ... reste encore un problème de code d'accès à solutionner et de vérifier en fonction du dossier de prestation, combien de personnes ont droit à y accéder. Il est demandé de réfléchir dans les semaines qui viennent sur les adresses courriel à définir ; le but étant que ces adresses restent impersonnelles pour ne pas avoir à répéter le même casse-tête à chaque changement de personne...ne faisant donc apparaître que les termes de « **Titulaire** » et « **Suppléant** » pour chacune des commissions ou délégations envisagées.

La question de la propriété du domaine [puygiron.com](http://puygiron.com) reste posée ...

Une proposition est faite de rechercher une application smartphone donnant la possibilité à chaque habitant de Puygiron qui le souhaiterait, d'obtenir et/ou partager l'information en temps réel sur tout domaine d'intérêt, événements, sécurité, recommandations, partant, bien sûr, du principe que d'accepter l'application implique d'accepter le RGPD (?).

**Vote : 11 voix POUR un contrat avec TOPOCAD**

## **4- Adhésion au service du CDG26 / Remplacement :**

**Vote : 11 voix POUR l'Adhésion au service du CDG26**

## **5- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.**

*(cf. Extrait du registre des délibérations concernant le vote des délégations consenties au Maire lors du CM du 11 juin 2020).*

Information est faite que le 26/06/2020, à la demande de l'office notarial et consécutivement à la vente/achat des parcelles A 186,187, 189, 190, 285, 694, 696, 91 chemin de la Tuilière, la Mairie n'a pas fait jouer son droit de préemption. Pas plus que pour les parcelles A 527 Maison GOBEL route de Montélimar.

## **6- Questions diverses.**

**Fermeture du secrétariat du 13 au 19 juillet :** Un répondeur donnant le numéro de portable à contacter si urgence sera mis en place. Aucune permanence ne sera assurée en Mairie pendant cette période.

**Réunion du CM le 10 juillet à 20 H 00** (par décret du MinInt n° 2020-812 du 29 juin 2020) : Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020, PV à établir en séance et à transmettre en Préfecture.

**Renouvellement du contrat prestation de M. O. Lassagne :** remplacement de notre Agent municipal multifonctions Jean Christophe pendant une partie de ses congés et forfait d'intervention à négocier avec l'intéressé.

**ENEDIS :** La mairie est sollicitée pour un **avis à donner** sur un raccordement de 99, 82 KW - dossier urgent à récupérer, imprimer et étudier sous 8 jours. [RDV pris jeudi 09 juillet en Mairie pour présentation du projet]

**Travaux complémentaires de l'école à envisager :** contribution des conseillers sollicitée pour descendre les volets en vue de leur remise en peinture ; petits travaux intérieurs, placo, peinture raccords divers à faire entreprendre par artisan local. La liste des entreprises, commerces, artisans de PUYGIRON est à redemander à Magali Valentin-Ragel.

**Archives de la mairie :** Celles-ci sont pour leur majorité entreposées dans les combles de l'école, (dans le respect des mesures de sécurité imposées) ... le dernier contrôle de ces archives a été fait en 1978, l'intervention de la Direction des Archives Départementales de Valence a été sollicitée. **Serge Teyssier** se propose pour suivre cette question.

**Point sur l'utilisation de la guinguette (Buvette) et les autorisations de stationnement de camping-car** sur les 2 emplacements de parking, l'un près de la station d'épuration, l'autre au pied des terrains du stade bouliste...

**Accord Mairie pour le seul stationnement sur le parking à proximité de la buvette et des WC municipaux,** (en vertu du fait que la commune est inscrite sur l'option « accueil ponctuel ») refus de stationnement pour toutes autres raisons à tout autre endroit pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

**La réservation de l'emplacement pique-nique est bien entendu possible non seulement conseillée mais bien sûrement impérative...** des affiches et panneaux seront mis en place pour bien rappeler à tous usagers qu'ils sont priés de laisser l'endroit et ses environnements dans le plus grand état de propreté, mieux sinon tels que trouvé en arrivant, ...que déchets, cartons, bouteilles verre ou plastique, serviettes, mouchoirs, Papier Q, reliquat de victuailles non consommées sont à mettre aux conteneurs poubelles 50m plus bas...Qu'il est formellement interdit de faire du feu sur barbecue au charbon de bois ou au sol et que si la commune a le plaisir de pouvoir mettre à disposition cet endroit pour le bien-être de ses administrés, mais aussi de ceux de nos communes voisines, voire de touristes de passage, mettant à disposition nettoyage et tonte de la végétation, éclairage et courant électrique ainsi que l'eau et les commodités sanitaires, elle doit pouvoir compter en retour sur le sens des responsabilités, le civisme de tous et **la bonne idée de bien vouloir laisser une contribution symbolique** sous enveloppe en mairie **pour l'entretien et la mise à disposition du site !...**

Par ailleurs sera mis en place un panneau rappelant l'interdiction de jouer au foot ou de procéder à des acrobaties vélocipédiques sur les terrains de pétanque et de « longue » (terrain stabilisé fragile).

La mairie s'attache à remettre en état le bâtiment ayant notamment subi les affres du tremblement de terre du 11 novembre 2019 dont le risque d'éboulement des WC, momentanément fermés.

**Compte-rendu de la Réunion Ecole de Puygiron :** Un poste d'instituteur actuellement honoré, pas encore de poste de directeur/trice d'école pourvu, mais en attente de désignation ce qui devrait pouvoir rassurer les parents. L'APE est en attente de volontaires pour prendre la relève du bureau démissionnaire.

**Formation en ligne comptabilité / Budget** par l'Association des Maires de la Drôme :

Rappel aux inscrits pour le samedi 4 juillet... un numéro de portable et un code connexion leur sera transmis pour se connecter à distance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La Maire  
Régina CAMPELLO



Le Secrétaire